

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU DIRECTEUR  
DECI-2015027

**Objet : BILLETTERIE LOISIRS - VENTE POUR LE COMPTE DE TIERS**  
Convention de mandat établie avec l'association ESCALE A SETE  
**Pour la visite des grands voiliers – Escale à Sète 2016 – eu 22 au 28 mars 2016**  
Fixation de tarifs – autorisation de recettes

**Tiphaine COLLET, Directrice de l'Office de Tourisme - Etablissement Public Industriel et Commercial :**

**DECIDE**

*Vu les art. L. 133-4 à L. 133-10 du code du Tourisme ;*

*Vu la délibération 2015-006 du 6 février 2015 portant sur la délégation de compétences attribuée au directeur par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Sète ;*

➤ **ATTENDU**

Une convention de mandat est établie pour la mise en vente de la billetterie de la visite des grands voiliers organisée du 22 au 28 mars 2016 sur le quai d'Alger à SETE.

Compte tenu de ces divers éléments, la Directrice :

➤ **DECIDE**

- Article 1<sup>er</sup> De souscrire la convention de mandat avec l'association ESCALE A SETE, représentée par son directeur Wolfgang IDRI, 11 Rue des Moulins à Vent, 34200 SETE.  
Association enregistrée le 28/01/2010 n° W343010472 – Siren : 538 586 314 00014
- Article 2 en vue de préciser les conditions de vente et financières  
- Durée de validité : jusqu'au 28/03/2016 et après reversement des recettes
- Article 3 de fixer les tarifs suivant l'annexe 1 de la convention.
- Article 4 de procéder au reversement des recettes pour le compte de tiers suivant l'article 4 de la convention.  
Nature : 611 – Dépense sur la base du prix producteur
- Article 5 Autorise le Trésorier à faire recette :  
Nature : 7088 Fonction : 02VT Recettes prix producteur  
Nature : 7082 Fonction : 02COM Recettes commission billetterie

Sète, le 19 mars 2015

Pour avis favorable  
La Présidente – Marie De la Forest



Tiphaine COLLET  
Directrice



**CONVENTION DE MANDAT - BILLETTERIE LOISIRS**  
DISTRIBUTION TRANSPARENTE - VENTE POUR LE COMPTE DE TIERS

**Entre**

Nom structure - mandant : ESCALE A SETE  
 Président : IDIRI Wolfgang  
 Adresse : 11, rue des Moulins à Vent – 34200 SETE  
 Structure juridique : Association  
 Enregistrement Préfecture : n° W343010472 DATE / 28 janvier 2010  
 Siret : 538 586 314 00014  
 Portable : 0670731715  
 E-mail : escaleasete@orange.fr  
 Agissant et désigné ci-après sous le nom de Mandant

d'une part**Et**

L'Office de Tourisme, Etablissement Public Industriel et Commercial, représenté par Madame Tiphaine COLLET, Directrice, 60 Grand'Rue Mario Roustan, 34200 SETE agissant dans le cadre de sa délégation de compétences.  
 Siret : 444 884 654 00013 APE : 7990Z

Agissant et désigné ci-après sous le nom de Mandataire

d'autre part**ACTIVITE PROPOSEE :**

➤ **Visite de vieux gréements - Escale à Sète**

**Période d'activité : 22 - 28 mars 2016**

**Ville(s) – site(s) : GARE DU MAROC - SETE**

VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE – Reversement des recettes			
Fournisseur :	ESCALE A SETE		
Banque :	CREDIT MARITIME		
<u>Code banque</u>	<u>Code guichet</u>	<u>Numéro de compte</u>	<u>Clé RIB</u>
17179	40100	79000001992	11
IBAN :	FR761717 9401 0079 0000 0199 211		
BIC :	CMMMFR21		

**BILLETTERIE DE SPECTACLE**  
**CONDITIONS TARIFAIRES - ALLOTEMENT**

Modèle à compléter par le mandant :  - avec la convention  - changement de programmation

**Nom structure - mandant** : Escale à Sète

**A MENTIONNER SUR VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Billetterie - location : Office de Tourisme de Sète / vente en ligne [tourisme-sete.com](http://tourisme-sete.com)  
 T. 04.99.04.71.71 / [tourisme@ot-sete.fr](mailto:tourisme@ot-sete.fr)

**IMPORTANT**

En cas de modification du planning ou d'annulation de sortie, le producteur préviendra préalablement l'Office de Tourisme par mail et par téléphone : T. 04 99 04 71 71 ou 04 99 04 72 33 ou 04 99 04 72 34 [tourisme@ot-sete.fr](mailto:tourisme@ot-sete.fr) et [elisabeth.roberty@ot-sete.fr](mailto:elisabeth.roberty@ot-sete.fr)

**CONSULTATION DES VENTES – ACCES A DISTANCE**

L'état des ventes est consultable via Internet ; un identifiant et un mot de passe sont communiqués au fournisseur qui peut ainsi suivre l'évolution des ventes à tout moment :

<b><u>CONSULTATION A DISTANCE - ETATS DE VENTE</u></b>	
Site Internet	<a href="http://217.167.23.132:3080/ComptaFournisseur/index.html">http://217.167.23.132:3080/ComptaFournisseur/index.html</a>
Votre identifiant	<b>11989</b>
Votre mot de passe	<b>otsete</b>

**SERVICES ANNEXES A LA BILLETTERIE**

Nombreuses animations du 22 au 28 mars – consulter programme de l'escale

**BENEFICIAIRES DES TARIFS REDUITS**

**Tarif réduits**

- OUI /  NON  
 Chômeurs,  Personnes à mob. réduite  Retraités +60 ans  
 Étudiants –26 ans  
 Jeunes de 13 ans à 18 ans  
 Groupes ou CE à partir de                      personnes  
 Autre à préciser : →

**Gratuité enfants**

OUI /  NON - jusqu'à 4 ans inclus / édition billet gratuit ?  oui /  non

**Avantage ambassadeurs**

OUI 2 places achetées plein tarif pour le même spectacle = 1 place offerte par carte /  NON

**Carte Sète Extra**

OUI 2 places achetées plein tarif pour le même spectacle = 1 place offerte par carte /  NON

**PLACES NUMEROTEES**

OUI /  NON (si oui, joindre impérativement un plan de séance)

# BILLETTERIE DE PRESTATIONS DE LOISIRS ALLOTEMENT

## CONDITIONS TARIFAIRES -

Modèle à compléter par le mandant :  - avec la convention  - changement de programmation

### tarifs réduits

OUI /  NON

Chômeurs,  Personnes à mob. réduite  Retraités +60 ans  Etudiants -26 ans

Groupes à partir de \_\_\_\_\_ personnes

CE à partir de 1 gratuité par 10 billets payants

Enfants de 5ans à 12 ans

Autre à préciser : Pass Famille pour 2 adultes et 1 enfant

### gratuits enfants

OUI /  NON - jusqu'à 4 ans inclus / édition billet gratuit ?  oui /  non

### avantage ambassadeurs

OUI /  NON - préciser réduction :

PLACES NUMEROTEES :  OUI /  NON (si oui, joindre impérativement un plan de séance)

ITE PROPOSEE	→ ESCALE A SETE - Visite de vieux gréements
Lieu - adresse et ville	→ Gare du Maroc – quai d'Alger – 34200 SETE

<u>Période - activité</u>	→ 22 au 28 mars 2016
<u>Horaires</u>	→ 22/03 de 14h00 à 18h30 – 23 au 27/03 de 9h30 à 18h30 → 28/03 de 9h30 à 12h00
<u>Durée</u>	→ Important : accès aux dernières visites 1h avant la fermeture
<u>Consignes et conseils</u>	→ billet valable une journée
<u>Conditions particulières</u>	→ attente prolongée selon les horaires – billets non remboursables Conseil : visitez les vieux gréements avant le week-end et participez aux nombreuses animations à compter du 18/04. Comptez une ½ journée pour vos visites. → Validation des e-billets à l'accueil de la gare du Maroc → Visite des navires dès le 22/03 + village Grands Voiliers Gare du Maroc, animations « Escale à Sète » à compter du 25/03.

TARIFS (Catégorie)	Prix TTC Distributeur	Comm. TTC Vendeur	Comm. TTC OT SETE	Prix de vente au public TTC	Quota de places allouées
→Prévente - Adulte	6,80€		1,20€	8,00€	2 800 billets/jour 400/heure
→Prévente Enf. 5-12ans	3,20€		0,80€	4,00€	
→Prévente Pass Famille (2ad+1enf 5-12 ans)	14,50€		1,50€	16,00€	
→Guichet Adulte	8,80 €		1,20€	10,00 €	
→Guichet Enf. 5-12ans	5,20 €		0,80€	6,00€	
→Guichet Pass Famille (2ad+1enf)	18,40 €		1,60€	20,00€	

<u>Texte site Internet</u>	<p>Escale à Sète 2016 : Visite des grands voiliers du 22 au 28 mars 2016</p> <p>Venez les admirer et montez à bord des plus majestueux et plus grands voiliers du monde.</p> <p>Selon le temps dont vous disposerez, vous pourrez visiter un ou plusieurs gréements payants et accéder également gratuitement à d'autres navires accostés à la gare du Maroc.</p> <p>Vous pouvez utiliser votre billet daté toute la journée, il donne accès à une visite par navire et par personne/famille. Pour les pass famille et les groupes, prière de</p>
----------------------------	---

vous présenter ensemble à l'entrée de chaque navire.

Selon les jours et les horaires, l'attente pourra être plus ou moins importante, prévoyez le temps nécessaire pour les visites (billets non remboursables).

Comptez une bonne ½ journée pour la visite des navires.

Nous conseillons de visiter les navires et le village marin à la Gare du Maroc avant le weekend. Participez ensuite aux nombreuses animations proposées entre le 25 et le 28 mars.

Programme détaillé bientôt disponible sur [www.tourisme-sete.com](http://www.tourisme-sete.com). et [www.escaleasete.com](http://www.escaleasete.com)

#### Les horaires des visites (provisoires)

Mardi 22/03 de 14h à 18h30

Du mercredi 23/03 au dimanche 27/03 de 9 à 18h30

Le 28/03 de 9h30 à 12h00

Les entrées sont autorisées jusqu'à une heure avant la fermeture

**IMPORTANT :** Imprimez votre billet électronique et validez le au point de contrôle " e-billet ", avant de vous engager dans la file d'attente devant les voiliers (quai d'Alger - Gare du Maroc).

#### Les tarifs

Profitez des tarifs prévente - nombre limité. Tarif adulte, tarif enfant de 5 à 12 ans, gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans. Pass famille pour 2 adultes et 1 enfant 5-12ans. 2 gratuits pour les groupes à partir de 20 personnes (+ 1 gratuité supp. par 10 billets achetés). Gratuités groupes accordées directement à l'entrée du navire.

#### Lieu - accès

Gare du Maroc, Quai d'Alger, 34200 SETE

Stationnement et navettes, consultez notre site Internet

Pour éviter des difficultés de stationnement, prenez le train. La Gare SNCF est facilement accessible, à 15 minutes à pied des manifestations : renfort des rotations pour le weekend

### Consultation des ventes par Internet – vos codes d'accès

Site Internet	<a href="http://81.80.70.183:3080/comptaFournisseur/index.html">http://81.80.70.183:3080/comptaFournisseur/index.html</a>
Votre identifiant	11989
Votre mot de passe	otsete

- Joindre impérativement vos visuels ou supports multimédia et les envoyer par mail avec la convention signée et scannée à : [elisabeth.robert@ot-sete.fr](mailto:elisabeth.robert@ot-sete.fr) ou [laetitia.benezech@ot-sete.fr](mailto:laetitia.benezech@ot-sete.fr)

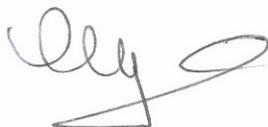
- Crédit photos/visuels (nom à mentionner) :

J'autorise l'Office de Tourisme à utiliser les photos ou supports multi médias et atteste détenir les droits pour une utilisation par un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions de vente de mon évènement par l'Office de Tourisme de Sète.

Date :

SIGNATURE Office de Tourisme



Date :

SIGNATURE Mandant



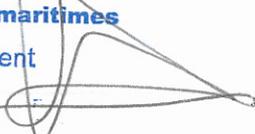
**ESCALE A SETE**  
Fête des traditions maritimes

11 rue du Moulin à Vent

34200 SETE

Tél : 04 67 46-07 14

SIRET : 538 586 314 000 14



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**BILLETTERIE DE LOISIRS – OFFICE DE TOURISME DE SETE**

**Préalablement, il a été exposé ce qui suit :**

Le Mandant accorde par les présentes au Mandataire, qui accepte et s'oblige dans le cadre et en application expresse des dispositions des articles 1984 du Code Civil et des clauses de la présente convention, le droit d'éditer et de vendre au nom et pour le compte du Mandant les billets de la prestation qu'il organise. Le Mandant demeure seul et unique propriétaire des billets et supporte les risques d'inventus.

**Article 1 :**

**MISE EN PLACE DE LA BILLETTERIE**

- 1.1. – Le Mandant définit le nombre de places allouées par catégorie de public.
- 1.2. – L'allotement défini à la souscription pourra être modifié ultérieurement avec l'accord des deux parties. Toute modification de l'allotement devra être confirmée par écrit.
- 1.3. – Le mandant suivra l'évolution des ventes par Internet, les états des ventes étant consultables par Internet. Lors de la souscription de la convention, le mandataire communiquera un identifiant et un mot de passe au mandant. Le mandataire remettra un arrêté des ventes définitif lors du reversement de recettes.
- 1.4. – Les informations suivantes figureront sur les billets édités par le Mandataire : nom du spectacle, date, heure, lieu, tarif, producteur et son n° de licence, point de vente, n° de billet, n° place + travée (facultatif), conditions de vente.
- 1.5. – Le système de billetterie du Mandataire permet la gestion de places numérotées. Le Mandant transmettra avant la mise en vente, un plan de séance détaillé de la salle (n° de place, de rangée et de travée).
- 1.6. – L'Office de Tourisme dispose de plusieurs points de vente, notamment 60 Grand'Rue Mario Roustan. Les modes d'encaissement suivants sont assurés : espèces, chèques, chèques vacances, cartes bancaires en vente directe, vente à distance et en ligne, bons cadeau...
- 1.7. – L'Office de Tourisme procède à la vente à distance depuis son siège. Une facture est adressée au client pour retirer les billets dans un des points de vente de l'Office de Tourisme.
- 1.8. – L'Office de Tourisme procède à la vente par Internet suivant les conditions fixées par la loi. Le mandant communiquera le texte, le visuel et/ou le support médias à intégrer sur le site Internet spécifique et assurera la charge relative aux droits d'auteur. Il s'engage à ne communiquer que des supports libres de droit pour l'Office de Tourisme et indiquera les mentions obligatoires à utiliser.

**Article 2 :**

**LES CONDITIONS DE VENTE :**

- 2.1. – Le Mandant communiquera à l'avance un dossier présentant le détail du (des) spectacle(s) ou de l'activité avec notamment le lieu, l'heure, la durée, les artistes et le contenu de la prestation. Il pourra profiter du partenariat adapté à ses besoins de visibilité proposé par l'Office de Tourisme, lui permettant de mettre à disposition des visiteurs et internautes du mandataire les supports promotionnels susceptible de lui assurer une promotion supplémentaire (brochures, flyers, affichage sur écran numérique, annonces sur site web ou web mobile,... etc.).
- 2.2. - Le Mandant fixe le prix de la prestation. Le Mandataire définit, pour sa part, les tarifs des frais de location et les conditions de remboursement. Tout changement de tarif ou nouvelle prestation fera l'objet d'un avenant signé par les deux partenaires.
- 2.3. - Les prix de reversement et d'encaissement des billets sont précisés dans l'annexe 1 de la présente convention.
- 2.4. - Dans une note jointe au contrat, le Mandant indiquera les conditions précises sous lesquelles les tarifs réduits pourront être accordés.
- 2.5. - Le Mandant devra informer le Mandataire par écrit dans les meilleurs délais, de tout changement ou d'une éventuelle annulation. Dans ce cas et après restitution du billet, en accord avec le Mandant et sur sa demande écrite, le Mandataire sera autorisé à procéder au remboursement des sommes encaissées. Les frais liés à la prise en charge de l'acte de remboursement seront facturés au Mandant.
- 2.6. – Le mandataire est chargé de l'édition et de la vente des billets, son système de réservation informatisé permet en outre la vente de billets à distance et en ligne. Les deux contractants se mettront d'accord avant la prestation à assurer, sur les conditions de remise des billets vendus à distance et non retirés à la fermeture de l'Office de Tourisme.
- 2.7. - L'Office de Tourisme dispose d'un logiciel agréé et édite les billets directement. La billetterie de l'Office de Tourisme est programmée pour diffuser en outre un service dématérialisée.
- 2.8 - Le contrôle des billets est assuré par le mandant.

**Article 3 : ASSURANCES :**

3.1. – Le mandant s'engage à respecter les conditions en matière d'assurances et de garanties obligatoires pour l'organisation de spectacles. Le mandataire dégage toute responsabilité sur l'organisation et n'effectue qu'un service intermédiaire qui est la vente de billetterie. Il incombe par conséquent au Mandant d'assumer tout litige avec un éventuel spectateur.

3.2 – En cas d'annulation de spectacle, le Mandataire facture les charges liées à la billetterie, ceci concerne notamment les prestations de plein air qui représentent un risque d'annulation important. Le mandataire fournira au mandant le montant du risque à intégrer dans son assurance annulation (annexe 1).

L'Office de Tourisme dispose d'un service de diffusion d'information via sms qu'il pourra mettre à la disposition du Mandant pour

informer ses clients moyennant facturation du service par le Mandataire.

**Article 4 : LES CONDITIONS D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT :**

4.1. – Le Mandataire procédera à l'encaissement des billets au prix défini par le Mandant. Une commission fixée par le Mandataire, en vue de couvrir une participation aux charges relatives à ce service, vient s'additionner au prix de vente. Le Mandataire s'efforcera d'inclure cette commission dans le prix du billet affiché, pour une meilleure lisibilité pour le client.

4.2. – Le Mandataire procédera au reversement des billets vendus (tarif de reversement) à la date et à l'heure convenue au préalable et remettra au mandant un état détaillé des ventes (logiciel billetterie). Le Mandant s'entendra avec le mandataire pour les modalités de reversement des recettes.

4.3. - La marge que constitue la commission du Mandataire inclut une participation aux charges liées au service billetterie (édition billetterie, commission cartes bancaires, personnel). Elle exclut les offres de visibilité supplémentaires proposées dans les partenariats.

**Article 5 : LA DUREE DE LA CONVENTION :**

La convention prend effet à la date de signature et est valable pour la durée indiquée en page 1.

**Article 6 : CONDITIONS DE RESILIATION :**

La présente convention se trouverait annulée ou suspendue de plein droit, dans tous les cas reconnus de force majeure, tels qu'ils sont définis par le Code Civil. Toute rature ou modification apportées à cette convention sans l'accord exprès et réciproque l'annuleraient de plein droit. En cas d'inobservation de l'une des quelconques obligations des parties, chacune d'entre elles pourra, si elle le souhaite, résilier la présente convention prenant effet quinze jours après mise en demeure écrite.

**Article 7 : DROIT APPLICABLE :**

Le présent contrat est soumis à la loi française, la langue de ce contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

**BILLETTERIE LOISIRS****ANNEXE 1 FRAIS DE LOCATION – tarifs 2015****Commission minimale applicable :****Prix d'achat TTC****1/ Billetterie individuelle**

- jusqu'à **4,99 €**
- à partir de **5,00 €**
- à partir de **10,00 €**
- à partir de **16,00 €**
- à partir de **50,00 €**
- à partir de **60,00 €**

**Commission minimale TTC**

- 0,80 € pour les enf. ou tarif réduit**
- 1,00 € pour les adultes**
- 0,80 € pour les enf. ou tarif réduit**
- 1,20 € pour les adultes**
- 1,50 € par billet**
- 1,60 € par billet**
- 2,00 € par billet**
- 2,50 € par billet**

*\* Commission appliquée en fonction des tarifs d'achat*

**3/ Carte Sète Extra**

L'Office de Tourisme diffuse la carte « Sète Extra », elle offre de nombreux avantages aux détenteurs de cette carte et constitue un outil de communication porteur. Le principe consiste à offrir un avantage significatif par carte ou une gratuité pour l'achat d'un certain nombre de billets.

**4/ Promotion**

L'Office de Tourisme propose des solutions de visibilité supplémentaires en option, permettant au Mandat de bénéficiaire d'une promotion plus soutenue s'il le souhaite.